



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 mars 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
------------------------	-------------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2017
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.2 Avril est le Mois de la jonquille
 - 2.3 Permis de voirie
 - 2.4 Refonte du calendrier de conservation
 - 2.5 Mandat - Rado, Corbeil & Généreux arpenteurs-géomètres inc. - Fusion des lots 6 002 128 et 2 992 875, cadastre du Québec - Chemin du 7e Rang
 - 2.6 Utilisation du vote par correspondance
 - 2.7 Modification - Calendrier des séances
 - 2.8 Appui - Coopérative des Jardins du Soleil Levant - Aménagement de jardins comestibles
 - 2.9 Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2017
 - 2.10 Acquisition de voie ouverte au public - Rue Rivard - Article 72 de la Loi sur les compétences municipales
 - 2.11 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
 - 2.12 Politique de respect et d'intégrité de la personne - Autorisation de paiement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 3** Finance et trésorerie
 - 3.1** Ratification du journal des déboursés
 - 3.2** Soldes disponibles sur règlements fermés
 - 3.3** Autorisation - Emprunt au fonds de roulement - Acquisition de diverses immobilisations - Service loisirs et culture
 - 3.4** Autorisation - Emprunt au fonds de roulement - Acquisition d'immobilisations - Clignotants électroniques - Service des travaux publics
- 4** Travaux publics
 - 4.1** Aliénation - Camion Mazda 2005 - Parc régional de Val-David-Val-Morin
- 5** Urbanisme et environnement
 - 5.1** Achat - Barils récupérateurs d'eau de pluie
 - 5.2** Autorisation - Demande de permis 2017-00023 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
 - 5.3** Demande de construction: Lot 4 588 638, rue des Hauts-Bois
 - 5.4** Demande d'aménagement de terrain: 1400, route 117
 - 5.5** Dérogation mineure: 1400, route 117
 - 5.6** Programme Habitation Durable - Demande à la ville de Victoriaville
 - 5.7** Autorisation de signature - Protocole d'entente - Programme de subventions "Val-David - Habitations durables" - Ville de Victoriaville
- 6** Loisirs et culture
 - 6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
 - 6.2** Approbation - Tarification Allée des créateurs - Été 2017
 - 6.3** Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Printemps 2017
- 7** Avis de motion
 - 7.1** Avis de motion - Règlement numéro 601-25 modifiant le règlement de zonage numéro 601, afin d'apporter diverses modifications
 - 7.2** Avis de motion - Règlement numéro 683-1 modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 250 000 \$
 - 7.3** Avis de motion - Règlement 718 établissant le programme de subventions : "Val-David - Habitations Durables"
- 8** Projets de règlements
 - 8.1** Adoption - Premier projet du règlement 601-25 modifiant le règlement de zonage 601
- 9** Règlements
 - 9.1** Report - Assemblées publiques de consultation - Règlements 604-11, 609-03 et 601-24
 - 9.2** Adoption - Règlement numéro 716 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration et de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ à ces fins
 - 9.3** Adoption - Règlement numéro 717 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ à ces fins
- 10** Varia
- 11** Documents déposés
 - 11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
- 11.5 Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 17-02-048 - Séance ordinaire du 14 février 2017
- 11.6 Dépôt - États des résultats définitifs du scrutin - Référendum du 5 mars 2017
- 11.7 Dépôt - Pétition - Association des propriétaires du Lac Doré
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période d'interventions
- 15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Ce soir, j'aimerais aborder le sujet de la période de questions que nous avons renommée période d'interventions, dans le but de donner plus de latitude aux citoyens qui veulent s'exprimer. Tant mieux pour la démocratie me direz-vous mais à voir ce qui se passe depuis des mois, j'en doute. Ce qui se vit, ici, durant l'assemblée publique ne reflète absolument pas ce qu'est Val-David et ce que sont les citoyens de Val-David.

C'est pourquoi, je demande votre collaboration. Notre période de parole aux citoyens est devenu une période d'accusations. Tout n'est pas parfait et aucun conseil municipal ne réussira à atteindre la perfection. Il doit y avoir moyen d'être poli pour s'exprimer. Quelles améliorations voudriez-vous ? Avez-vous des idées qui nous aideraient à mieux vous servir ? Est-il possible de s'informer sans dénigrer ?

Offrons-nous une fois par mois la chance d'améliorer notre Val-David, tous ensemble, sans se déchirer pour ce faire, à la mesure de ce que nous sommes vraiment et des défis que nous avons à relever ! Plusieurs dans cette salle aimeraient prendre notre place et être élus aux prochaines élections, notre démocratie s'en porte bien mais plusieurs n'oseront pas se prévaloir de leur droit à se porter candidats à cause de ce qui se passe ici et notre démocratie s'en portera moins bien. Pensons en particulier aux jeunes et aux femmes que nous aimerions attirer en politique, ils ont en commun une sainte horreur de ce genre de situation et de ce genre de comportement. Préparons un terreau fertile de mobilisation et profitons-en pour élever le niveau, pour penser au bien commun avant nos petites mesquineries.

L'assemblée publique permet à tous vos élus, aux opinions parfois divergentes, de prendre des décisions pour le mieux-être de notre village. De ce fait, beaucoup de nos résolutions, pour ne pas dire presque toutes, ont été prises à l'unanimité durant ce mandat. Nous nous efforçons de travailler sans partisanerie mais nous ne réussissons pas toujours nous-mêmes; c'est pourquoi je demande à vous comme à nous, de faire un effort pour que nos rencontres soient productives et conviviales. Nous ne sommes pas obligés de penser pareil mais il y a une façon civilisée d'agir et une façon constructive de s'exprimer.

Bonne réflexion !



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-03-069

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-03-070

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-03-071

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Colloque annuel - Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP)

5 au 7 avril 2017 à Shawinigan

150 \$ - taxes non applicables

Nicole Davidson



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-03-072

2.2 AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivons les progrès;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

17-03-073

2.3 PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2017;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, monsieur Yves Frenette, ou le directeur des travaux publics par intérim, monsieur Bernard Malo, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE le conseil municipal s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE

17-03-074

2.4 REFONTE DU CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les archives, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du règlement découlant de cette loi, la Municipalité doit soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair souligne le travail de l'archiviste qui a accompli un travail de moine et de patience et l'en remercie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-03-075

2.5 MANDAT - RADO, CORBEIL & GÉNÉREUX ARPENTEURS- GÉOMÈTRES INC. - FUSION DES LOTS 6 002 128 ET 2 992 875, CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN DU 7E RANG

ATTENDU l'acquisition, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, d'un lot en bordure du chemin du 7e Rang;

ATTENDU la pertinence que ledit lot soit fusionné à la rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate monsieur Sébastien Généreux ou un de ses collègues de la firme Rado, Corbeil & Généreux arpenteurs-géomètres inc. afin de procéder aux opérations cadastrales requises pour fusionner les lots 6 002 128 et 2 992 875, cadastre du Québec, ces derniers lots formant l'assiette du chemin du 7e Rang.

ADOPTÉE

17-03-076

2.6 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

ATTENDU QU'en vertu de cette Loi, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la présidente d'élection, Me Marie-Pier Pharand, afin qu'elle prenne les moyens pour utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale comme électeur admissible à la procédure qui en aura légalement fait la demande.

ADOPTÉE

17-03-077

2.7 MODIFICATION - CALENDRIER DES SÉANCES

ATTENDU QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro 16-11-422, a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier peut donner un avis qu'une séance n'aura pas lieu à la date et heure prévus par ce calendrier;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU la tenue d'une élection municipale le 5 novembre 2017;

ATTENDU l'article 314.2 de la Loi sur les élections et référendum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie le calendrier des séances 2017 par le retrait de la séance prévue le 10 octobre 2017.

ADOPTÉE

17-03-078

2.8 APPUI - COOPÉRATIVE DES JARDINS DU SOLEIL LEVANT - AMÉNAGEMENT DE JARDINS COMESTIBLES

ATTENDU QU'une demande de subvention sera préparée par la Coopérative des Jardins du Soleil Levant dans le but d'effectuer un aménagement de plates-bandes et de bacs végétaux comestibles dans l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord dont la MRC des Laurentides en est le gestionnaire;

ATTENDU QU'un appui est requis par le conseil municipal afin que la MRC des Laurentides accepte ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appuie le projet d'aménagement de plates-bandes et de bacs végétaux comestibles dans l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord de la Coopérative des Jardins du Soleil Levant;

QUE le conseil municipal se porte garant quant à l'entretien de cet aménagement au cas où celui-ci était délaissé ou mal entretenu.

ADOPTÉE

17-03-079

2.9 APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2017

ATTENDU QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité du Village de Val-David;

ATTENDU QUE la Municipalité désire protéger ses créances;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

ATTENDU QUE la directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes et doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de cet état conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles comprenant quatre-vingt-cinq (85) dossiers à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes tel qu'il appert au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

QUE la directrice des affaires juridiques et greffière, soit mandatée à représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 1er juin 2017, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

ADOPTÉE

17-03-080

2.10 ACQUISITION DE VOIE OUVERTE AU PUBLIC - RUE RIVARD - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

ATTENDU l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, qui décrète que toute voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans devient propriété de la Municipalité dès que sont accomplies certaines formalités;

ATTENDU QUE les lots 2 992 847 et 2 992 848, du cadastre du Québec forment l'emprise de la rue Rivard;

ATTENDU QUE ces lots constituent l'emprise de voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur ces immeubles durant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve l'acquisition des lots suivants :

2 992 847 et 2 992 848, du cadastre du Québec, connus comme étant l'emprise de la rue Rivard;

QUE la directrice des affaires juridiques et greffière fasse publier les avis publics conformément à la Loi, en vue de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-03-081

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2.11 SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité.

ADOPTÉE

17-03-082

2.12 POLITIQUE DE RESPECT ET D'INTÉGRITÉ DE LA PERSONNE - AUTORISATION DE PAIEMENT

Avant l'adoption de la présente résolution, madame la conseillère Manon Paquin se retire du conseil municipal afin de ne pas participer aux délibérations du conseil sur ce sujet.

ATTENDU la plainte en harcèlement psychologique déposée contre la conseillère Manon Paquin en décembre dernier;

ATTENDU QUE la conseillère Paquin a choisi de se faire accompagner par un avocat dans le cheminement de cette procédure;

ATTENDU la demande de la conseillère Paquin à l'effet que la Municipalité lui rembourse ses frais d'avocat;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QU'en l'absence de réponse à cette demande, le traitement de ce dossier est actuellement suspendu;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité à traiter avec rigueur et célérité toute plainte en harcèlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement des frais d'avocat de la conseillère Paquin inhérents au traitement de ce dossier.

Madame la conseillère Manon Paquin ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-03-083

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 28 février 2017, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 170187 à 170359 431 877,46 \$

ADOPTÉE

17-03-084

3.2 SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS FERMÉS

ATTENDU QU'il y a des soldes disponibles sur les règlements d'emprunt fermés;

ATTENDU QU'il n'y aura plus de dépenses sur ces règlements d'emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité peut transférer ces derniers à l'excédent de fonctionnement non affecté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint soit autorisé à transférer à l'excédent de fonctionnement non affecté les soldes



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

disponibles sur les règlements suivants:

- Règlement 627 (Air-Pur): 206,75 \$
- Règlement 630 (étude Geais-Bleus): 20,79 \$
- Règlement 657 (taxe d'accise 2010-2013): 2,43 \$.

ADOPTÉE

17-03-085

3.3 AUTORISATION - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - ACQUISITION DE DIVERSES IMMOBILISATIONS - SERVICE LOISIRS ET CULTURE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'acquisition de diverses immobilisations relatives au service loisirs et culture;

ATTENDU QU'il y a lieu d'emprunter à même le fonds de roulement jusqu'à un maximum de 75 000 \$, selon la liste ci-jointe, et ce, pour un terme de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la trésorerie à emprunter jusqu'à un maximum de 75 000 \$ pour les immobilisations du service loisirs et culture, selon la liste ci-jointe, provenant de la liquidité du fonds de roulement de la Municipalité.

ADOPTÉE

17-03-086

3.4 AUTORISATION - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS - CLIGNOTANTS ÉLECTRONIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'acquisition de clignotants électroniques pour le service des travaux publics et ce, à même le fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la trésorerie à emprunter jusqu'à un maximum de 9 026 \$ taxes incluses pour l'acquisition de clignotants électroniques pour le service des travaux publics, provenant de la liquidité du fonds de roulement de la Municipalité, et ce, pour un terme de cinq (5) ans.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4 TRAVAUX PUBLICS

17-03-087

4.1 ALIÉNATION - CAMION MAZDA 2005 - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit procéder par résolution à l'aliénation de tout bien lui appartenant, à titre onéreux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le camion Mazda 2005 autrefois utilisé par le parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne soit vendu à Toyota Ste-Agathe pour un montant de 400 \$, aux fins d'aliénation aux livres comptables de la Municipalité.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Malo, directeur du service des travaux publics par intérim, à signer tous les documents nécessaires au nom de la Municipalité afin de procéder à cette aliénation.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-03-088

5.1 ACHAT - BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

ATTENDU QUE la Municipalité considère l'importance de diminuer la consommation d'eau potable;

ATTENDU le fort intérêt des citoyens de la Municipalité;

ATTENDU QUE la compagnie Le Vélo Vert propose l'achat de barils à un coût unitaire de 52 \$ plus les taxes et frais de livraison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de l'urbanisme à procéder à une dépense de 3 276,79 \$ taxes incluses pour l'achat de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie qui seront offerts aux citoyens ayant rempli le formulaire au préalable, pour un usage résidentiel uniquement, au coût de 30 \$ chacun. Il est à noter que si la Municipalité détient plus de 50 inscriptions, la distribution se fera par la voie d'un tirage au sort.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-03-089

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00023 - CESSIION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Jean St-Louis a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00023;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00023, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 360 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-03-090

5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 638, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de madame Ghislaine Bélanger et monsieur Sylvain Martinet concernant le projet de construction sur le lot numéro 4 588 638, rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00001 sur le lot 4 588 638, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur

1079



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

les plans et documents reçus le 14 février 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-03-091

5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1400, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Aragorn Gaulin concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1400, route 117.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2017-00003 au 1400, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 13 février 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-03-092

5.5 DÉROGATION MINEURE: 1400, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Aragorn Gaulin relativement au 1400, route 117 afin de permettre l'implantation des conteneurs de matières résiduelles en cour avant secondaire alors que le règlement prohibe l'implantation des conteneurs en cour avant secondaire.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 13 février 2017 numéro 2017-00004 au 1400, route 117, tel que démontré sur le document préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 570, en date du 2 février 2017.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

17-03-093

5.6 PROGRAMME HABITATION DURABLE - DEMANDE À LA VILLE DE VICTORIAVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a mis sur pied un programme de subvention appelé "Habitation Durable";

ATTENDU QUE ce programme novateur permet l'octroi d'aides financières en matière de construction et de rénovation durables afin de rendre plus simple et accessible le choix de travaux plus écologiques ou écoénergétiques;

ATTENDU le grand intérêt du conseil municipal pour le développement durable;

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a offert de fournir aux municipalités intéressées le matériel nécessaire à la mise sur pied d'un tel programme sur le territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales permet d'établir un programme d'aide au bâtiment durable prenant la forme d'un montant équivalent au coût du permis, d'un montant fixe ou d'un crédit de taxes;

Madame la conseillère Kathy Poulin souligne que ce programme est mis sur pied suivant une recommandation du Comité consultatif en environnement et remercie le conseil municipal de donner suite à cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal salue l'initiative de la Ville de Victoriaville et demande la transmission du matériel nécessaire à la mise sur pied du programme Habitation Durable sur son territoire;

QUE le conseil municipal met en place l'aide financière proposée au programme Habitation Durable, et ce, en vertu de ses compétences en matière d'environnement prévues à la Loi sur les compétences municipales, en adoptant le règlement requis à cette fin.

ADOPTÉE

17-03-094

5.7 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - PROGRAMME DE SUBVENTIONS "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES" - VILLE DE VICTORIAVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté par règlement un programme de subventions "Victoriaville - Habitation Durable" visant à favoriser sur son territoire la construction d'habitations durables;

ATTENDU QUE Victoriaville offre l'opportunité à des municipalités de participer à un projet pilote qui s'étendra sur une période de trois ans;

ATTENDU QUE Victoriaville a accepté de convenir avec la Municipalité d'une entente relative à l'acquisition du programme visant à valider le processus d'implantation sur son territoire à titre de projet pilote;

ATTENDU QUE le projet pilote en question vise à valider le processus d'implantation du programme "Habitations durables" de manière à rendre le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

programme facilement exportable dans toute municipalité qui souhaite y adhérer;

ATTENDU l'adoption à venir par le conseil municipal d'un règlement officialisant sa place au sein du projet pilote;

ATTENDU QUE l'objectif recherché par la Municipalité, en étant reconnue : "Projet pilote Habitations Durables" est de lui permettre d'appliquer le programme développé par la Ville de Victoriaville dans son intégralité, sans aucun coût pour la Municipalité, tout en profitant de l'expertise acquise par Victoriaville, expertise qui sera partagée sous forme de conseils, d'échanges de méthodologies et d'informations;

ATTENDU QUE le programme "Habitations Durables" doit son succès à sa philosophie incluant ces trois valeurs: simplicité, flexibilité et accessibilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service de l'urbanisme à signer un protocole d'entente avec la Ville de Victoriaville visant l'implantation du programme : " Val-David - Habitations Durables".

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-03-095

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général) :

- 145 \$ - Mario St-Pierre pour Alek St-Pierre (participation aux Jeux du Québec - Hiver 2017);
- 145 \$ - Manuel Banos pour Florent Banos (participation aux Jeux du Québec - Hiver 2017);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

À même le Fonds Les abeilles :

- 200 \$ - École intégrée St-Jean-Baptiste (coopérative);
- 1 000 \$ - École intégrée St-Jean-Baptiste (échange culturel "Rencontre des nordicités", Village de Quaqaq et Val-David);
- 500 \$ - Bonnie Baxter (projet culturel avec étudiants et Maison Emmanuel);
- 2 512,16 \$ plus taxes - Diners communautaires (pour achat d'une cuisinière pour la salle communautaire);

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à l'organisme Réseau Éco-Lau, à titre gratuit et sans frais de conciergerie, selon la date choisie pour la tenue d'une conférence.

ADOPTÉE

17-03-096

6.2 APPROBATION - TARIFICATION ALLÉE DES CRÉATEURS - ÉTÉ 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification pour les participants à l'Allée des créateurs - été 2017, à savoir:

ALLÉE DES CRÉATEURS – TARIFICATION - ÉTÉ 2017				
	Bloc 7 semaines 29 mai au 16 juillet 17 juillet au 4 sept.	3 fins de semaine 10-11/17-18 24-25 sept.	Journées de la culture et Action de grâce	Dépôt pour équipement (remboursable)
Artistes résidents de Val-David	238,18 \$ + tx/bloc (275,00 \$)	36,53 \$ + tx (42,00 \$)	gratuit	50 \$
Artistes non-résidents	260,93 \$ + tx/bloc (300,00 \$)	40,01 \$ + tx (46,00 \$)	gratuit	50 \$

QUE le conseil municipal autorise les exposants à vendre leurs oeuvres et produits artisanaux durant la période du 29 mai au 9 octobre 2017.

ADOPTÉE

17-03-097

6.3 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - PRINTEMPS 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session printemps 2017, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

17-03-098

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 601-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

Je, Denis Charlebois conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 601-25 modifiant le règlement de zonage 601.

17-03-099

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 683-1 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT AFIN D'Y AJOUTER UNE SOMME DE 250 000 \$

Je, Kathy Poulin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 683-1 modifiant les règlements concernant le fonds de roulement afin d'y ajouter une somme de 250 000 \$.

17-03-100

7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 718 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS : "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES"

Je, Kathy Poulin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 718 établissant le programme de subventions : "Val-David - Habitations Durables".

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-03-101

8.1 ADOPTION - PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 601-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 601-25, modifiant le règlement de zonage 601.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

9 RÈGLEMENTS

17-03-102

9.1 REPORT - ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION - RÈGLEMENTS 604-11, 609-03 ET 601-24

ATTENDU les diverses modifications aux règlements d'urbanisme présentement en cours;

ATTENDU QUE des assemblées publiques étaient prévues le 14 mars 2017 pour les règlements numéros 604-11, 609-3 et 601-24;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal annule les assemblées publiques de consultation qui étaient initialement prévues pour le 14 mars 2017 concernant les diverses modifications des règlements 604-11, 609-3 et 601-24, pour les reporter au 28 mars 2017.

ADOPTÉE

17-03-103

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 716 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ À CES FINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 716 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration et de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE

17-03-104

9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 717 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 750 000 \$ À CES FINS

Madame la conseillère Manon Paquin demande le vote et explique ses motifs.

Monsieur le directeur général apporte certaines précisions.

Votes en faveur de l'adoption du règlement : 3

Votes contre l'adoption du règlement : 2

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est résolu

QUE le conseil municipal adopte le règlement 717 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 février 2017.

11.2

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de février 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de février 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.



N° de résolution
ou annotation

11.5

**11.5 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION
NUMÉRO 17-02-048 - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice des affaires juridiques, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Me Marie-Pier Pharand, dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 17-02-048, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 14 février 2016.

11.6

**11.6 DÉPÔT - ÉTATS DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN -
RÉFÉRENDUM DU 5 MARS 2017**

La directrice des affaires juridiques et greffière dépose, conformément à l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les états des résultats définitifs du scrutin tenu le 5 mars 2017.

11.7

**11.7 DÉPÔT - PÉTITION - ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC
DORÉ**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 13 février 2017 remise par l'Association des propriétaires du Lac Doré et relative aux nuisances créées par l'Auberge du Prema Shanti.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-03-105

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 14 mars 2017 soit levée à 21 h 37.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière